

Module de formation continue
Cheffe d'équipe dessinatrice-constructrice sur métal Metaltec Suisse
Chef d'équipe dessinateur-constructeur sur métal Metaltec Suisse

Module 3 Entreprise

3.3 Droit

Identification des modules pour le module de formation continue

Compétences opérationnelles	<p>A Planifier et traiter des projets</p> <p>D Diriger et former les collaborateurs</p> <p>E Gérer l'infrastructure de bureau</p>
Description du module	<p>Le module partiel « Droit » transmet les bases permettant à la cheffe d'équipe dessinatrice-constructrice sur métal/au chef d'équipe dessinateur-constructeur sur métal de connaître le contenu des bases légales et des normes pertinentes et d'en déduire les droits et devoirs fondamentaux d'une entreprise de construction métallique. Ils connaissent les responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé et applique correctement les prescriptions actuelles.</p>
Critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bases, la structure et les liens de dépendance du système juridique suisse, citer les lois, les ordonnances, les normes et les fiches techniques pertinentes pour une entreprise et appliquer les bases légales importantes pour l'environnement de travail et les produits dans le secteur de la construction métallique. - Décrire les caractéristiques d'un mandat simple et d'un contrat d'entreprise et leurs différences, interpréter les conditions générales (CG) de l'entreprise, des maîtres d'ouvrage, des fournisseurs et des sous-traitants et évaluer leurs droits et obligations réciproques. - Connaître les normes dans la construction métallique, la correspondance et les comptes rendus dans un projet de construction et leurs implications légales. - Décrire les prestations, les rémunérations (types de prix), la prise de mesures, les réceptions d'ouvrage et les délais de garantie, ainsi que les différences selon le CO et la norme SIA 118. - Énumérer les organisations de sécurité au travail impliquées, décrire les responsabilités en matière de protection de la santé et de sécurité au travail et appliquer les principales prescriptions et directives relatives à la construction métallique.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bases légales pertinentes au niveau des entreprises - Connaître les caractéristiques du contrat d'entreprise, du mandat simple et des conditions générales de l'offre et du contrat d'entreprise

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les droits et obligations d'une entreprise de construction métallique tels qu'énoncés dans les normes pertinentes - Connaître les responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans la construction métallique et appliquer les prescriptions, directives et fiches techniques actuelles
Durée de la formation	<p>Le module dure</p> <p>20 heures</p> <p>La durée mentionnée s'entend sans l'attestation de compétence.</p>
Attestation de compétence	<p>L'attestation de compétence est évaluée par une note réussi ou non réussi.</p> <p>Les organismes de formation déterminent la forme sous laquelle l'attestation de compétence est achevée.</p>
Niveau	Module de formation continue / Certificat de l'association
Validation comme certificat de module	<p>Cheffe d'équipe dessinatrice-constructrice sur métal Metaltec Suisse</p> <p>Chef d'équipe dessinateur-constructeur sur métal Metaltec Suisse</p>
Voies de droit	Les organismes de formation établissent les dispositions relatives à l'évaluation des performances, aux attestations de compétences et aux recours à titre définitif dans les lignes directrices/les guides des institutions.